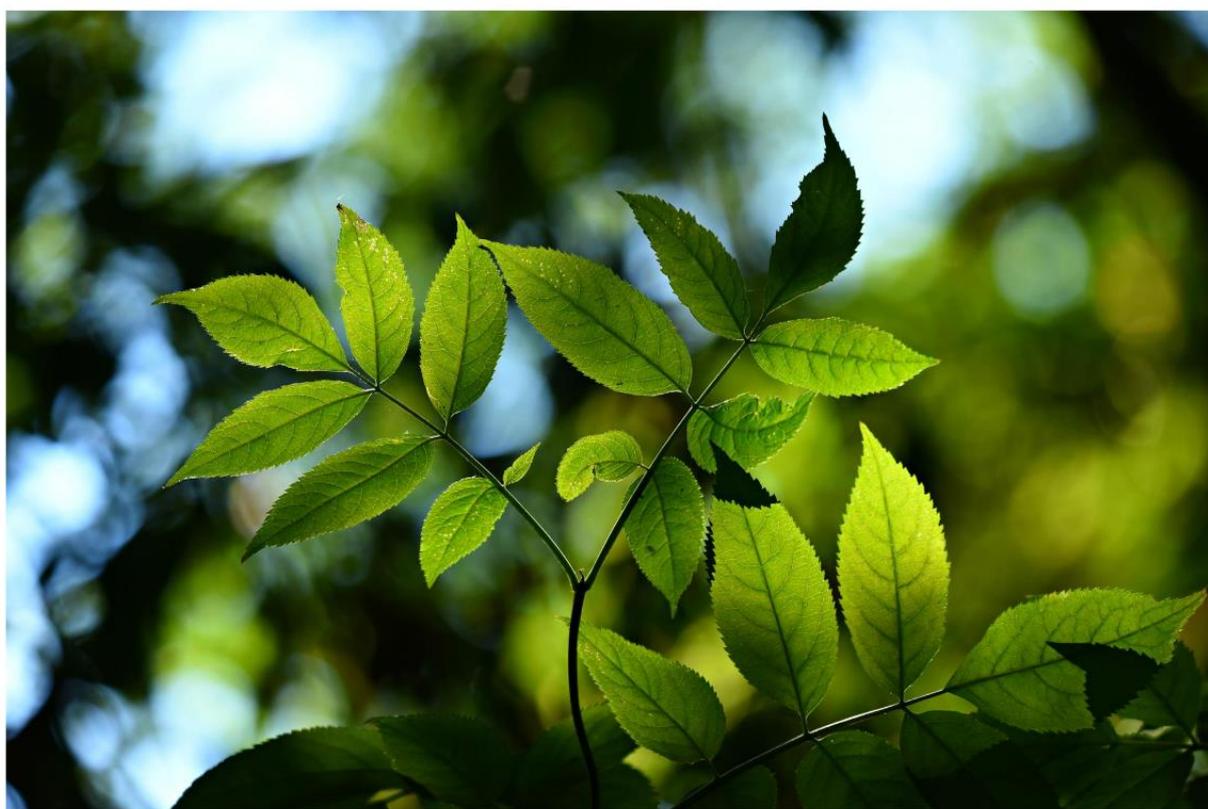


# PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

2020 - 2026



# SOMMAIRE

Edito du Maire	3
Education	4
Citoyenneté et démocratie participative	9
Environnement	14
Commerce de proximité	21
Sécurité publique	25
Culture	28
Petite enfance	31
Jeunesse	33
Sport	36
Aménagement territorial	38
Affaires sociales	42
Optimisation des ressources	47

## EDITO DU MAIRE



L'exigence de performance des politiques publiques locales se fait croissante pour les citoyens/usagers.

Les Collectivités sont amenées à revoir leurs pratiques de gestion notamment en introduisant plus de transparence, de qualité et de performance dans l'action publique.

Il s'agit à travers le projet annuel de performance de disposer d'un document pour la durée du mandat qui rend compte annuellement de l'atteinte ou non des objectifs dans la mise en œuvre des politiques publiques et des actions qui en découlent.

Le projet annuel de performance formalise les orientations stratégiques de la Commune d'Itteville ; orientations stratégiques qui peuvent faire l'objet d'évolution en raison du contexte local et/ou de dispositions législatives et réglementaires nouvelles.

De ce projet annuel de performance découlera un rapport annuel de performance qui rend compte annuellement au stade de l'examen du compte administratif de l'atteinte ou non des résultats et de l'avancée de la mise en œuvre des actions découlant des politiques publiques.

Le projet annuel de performance s'inscrit dans les engagements pris par la Municipalité en termes d'efficacité de l'action publique mais également d'introduction de plus de transparence dans la gestion communale.

Ce document n'a pas vocation à être exhaustif des actions mises en œuvre par la Commune publique. Il a pour objet de mettre en exergue les actions qui feront l'objet d'un suivi particulier des indicateurs de performance.

La politique « Logement » notamment fera l'objet d'une déclinaison détaillée dès 2021 sur le projet annuel de performance.

François PAROLINI

Maire

# EDUCATION



L'éducation est un service public qui propose à tous les élèves un socle commun de connaissances et de compétences à appréhender au terme de la scolarité. Son organisation et son fonctionnement sont assurés par l'État, sous réserve des compétences obligatoires et facultatives gérées par les collectivités.

La ville d'Itteville compte à ce jour 695 enfants scolarisés dans 5 écoles publiques du premier degré. La commune assure seule l'exercice de sa compétence scolaire et périscolaire en partenariat avec la Caisse des écoles.

## **I - Accompagner la scolarisation des enfants dans les écoles primaires, de la petite section de maternelle au CM2**

La mise en œuvre de cette politique publique se décline en trois objectifs concrets et évaluables. D'une part, il convient de vérifier que les structures sont adaptées au besoin de la population et de s'assurer d'autre part du bon fonctionnement de la vie scolaire, le tout en privilégiant une collaboration fluide avec la communauté éducative.

### **Adapter les infrastructures aux besoins**

- S'assurer que le dimensionnement des infrastructures permet d'accueillir l'ensemble des élèves

Il convient d'adapter les infrastructures permettant l'accueil scolaire et périscolaire des enfants aux évolutions démographiques du territoire. Cet objectif est évalué par le taux de remplissage des établissements scolaires et des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Capacité d'accueil restante en nombre d'élèves <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maternelle</li> <li>- Élémentaire</li> </ul>		

- Adapter la structure pour une bonne sécurisation de l'espace scolaire

Les mutations démographiques devront être anticipées et permettront de définir et d'adapter les besoins en équipements scolaires et périscolaires à venir, tout en proposant un espace scolaire sécurisé. Ce deuxième objectif est poursuivi par l'allocation de crédits d'investissement en matière de travaux de construction et de rénovation des établissements scolaires et périscolaires sur le territoire.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Poids investissement travaux de rénovation des écoles (GER : gros entretien renouvellement)		

- Moderniser les équipements pédagogiques en vue d'une ouverture vers le mode du numérique et tendre vers une école durable

Les infrastructures ne sauraient être correctement adaptées sans garantir la modernisation des équipements pédagogiques au regard des évolutions technologiques. A cet effet, le déploiement de tableaux numériques, de tablettes et d'ordinateurs par structure constitue le dernier indicateur à prendre compte.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre de tableaux numériques interactifs		
Nombre d'ordinateurs portables		
Nombre de tablettes		
Déploiement d'équipements numériques complémentaires		

### **S'assurer du bon déroulement des journées scolaires**

- Organiser un accompagnement auprès des enseignants

Pour soutenir et accompagner le personnel enseignant dans l'élaboration de leur projet pédagogique tout au long de l'année, la Ville met à disposition des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Ces agents sont chargés d'assister le personnel enseignant dans leurs missions quotidiennes autour de l'accueil et de l'hygiène des enfants des classes maternelles.

Les ATSEM sont par ailleurs responsables de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel.

A travers ces recrutements, la volonté municipale est d'accompagner au mieux le corps enseignant dans l'exercice de leurs fonctions éducatives. C'est donc le nombre d'ASTEM par classe qui est tout naturellement l'indicateur retenu pour cette première action.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre d'ATSEM par classe		

- Assurer le bon fonctionnement logistique et matériel des écoles

Outre l'accompagnement par le personnel technique, il convient d'équiper les structures avec du matériel et des fournitures adaptés aux pratiques pédagogiques, tant du corps enseignant que des animateurs en ALSH. A cet effet, l'évolution annuelle du budget de fournitures par élève est suivie.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Evolution du budget fournitures par élève		

### **Mettre en place une collaboration fluide entre les différentes parties prenantes**

L'organisation de rencontres entre les différents acteurs de la communauté éducative permet de créer une synergie et facilite ainsi leur collaboration pour garantir aux élèves un accompagnement scolaire qualitatif, de la petite section de maternelle au CM2. Le nombre de réunions partenariales est ainsi l'indicateur retenu pour illustrer cette volonté.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre de réunions partenariales		

Cette collaboration fluide passe également par la mise en place de dispositifs tels que le programme de réussite éducative (PRE) ; dispositif de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire qui a pour but la prise en charge individualisée d'enfants âgés de 2 à 16 ans considérés comme « fragiles » sur la base de critères comme l'état de santé psychique, le développement physique et psychologique et l'environnement familial et socioéconomique de l'enfant.

Ce dispositif concerne aussi bien le temps scolaire que périscolaire. Il permet un accompagnement dans les domaines de l'enseignement (aide aux devoirs, accompagnement scolaire), de la santé, du social, de la culture et des sports.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre d'enfants bénéficiant du dispositif		

Pour contribuer à la réussite éducative, ce dispositif sera complété d'une expérimentation l'école apprenante » qui a pour objectif de lutter contre le décrochage scolaire. Cette expérimentation sera ouverte à tous les enfants en école élémentaire pendant les vacances scolaires et consistera le matin à un renforcement scolaire et l'après-midi à une ouverture à des activités telles que la culture, le sport, l'art, etc.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre d'enfants intégrant l'expérimentation « Ecole apprenante »		

## **II - Assurer des temps périscolaires et extra-scolaires**

Alors que l'organisation du temps périscolaire et extrascolaire représente un enjeu majeur dans la mise en œuvre de la politique éducative municipale, trois objectifs ont été identifiés. Il s'agit d'une part de proposer une organisation efficiente du temps périscolaire et extrascolaire dans le respect des normes réglementaires. D'autre part, il s'agit de promouvoir l'action éducative au travers d'une communication cyclée et enfin, de proposer aux jeunes publics des dispositifs stimulants favorisant leur épanouissement et leur ouverture sur le monde.

### **Organiser un temps périscolaire et extra-scolaire de qualité dans le respect des normes réglementaires**

- Organiser de manière optimale les animateurs, études et accueils

Les familles ont la possibilité de bénéficier de différents services de la Ville en matière de prise en charge et d'accompagnement pendant les temps périscolaire et extrascolaire de leurs enfants :

- accueil périscolaire organisé pour accueillir les élèves scolarisés en maternelle et élémentaire avant et après l'école ;
- service municipal de restauration pendant la pause méridienne ;
- étude surveillée organisée après l'école pour l'élémentaire ;
- prise en charge en accueil de loisirs les mercredis et vacances scolaires.

L'accueil des enfants au sein de ces différents temps périscolaires et extrascolaires est soumis à un taux d'encadrement minimum. Afin d'assurer une qualité d'encadrement, la Ville a décidé d'appliquer les taux d'encadrement réglementaires et non dérogatoires pour les accueils du soir et les taux d'accueil de loisirs pour les accueils du mercredi. Il convient donc de s'assurer que les ressources humaines allouées soient correctement adaptées au nombre d'enfants accueillis.

Ainsi, le taux d'encadrement du personnel au sein de chaque structure pour l'accueil périscolaire, la surveillance des cantines et des accueils de loisirs en maternelle et en élémentaire sont les indicateurs retenus pour garantir d'une part, le respect du cadre réglementaire et d'autre part la qualité de la prise en charge des enfants.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Taux d'encadrement réel <b>maternel</b> : - Accueil du mercredi et vacances - Accueil du soir - Restauration		
Taux d'encadrement réel <b>élémentaire</b> : - Accueil du mercredi et vacances - Accueil du soir - Restauration		

- Proposer des activités attractives

L'accueil extrascolaire est un lieu d'apprentissage et de développement individuel où les échanges et le partage d'activités sont définis comme des supports éducatifs nécessaires à la construction et à l'épanouissement de l'enfant. De plus, les parents en activité disposent d'un mode de garde privilégié. L'impact de ce véritable défi éducatif est alors évalué par l'évolution du taux d'enfants scolarisés accueillis sur les structures de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Taux d'enfants scolarisés accueillis sur les structures de loisirs - le mercredi - les vacances scolaires		

### **Communiquer sur les activités du service**

La communication des actions menées est un enjeu majeur puisqu'il se révèle être l'une des conditions de réussite de la mise en œuvre de ses activités.

Une bonne communication permet en outre d'offrir une meilleure lisibilité des actions auprès des familles et agent. Cela génère en outre une plus forte implication des acteurs concernés.

Les modes de communication privilégiés pour renseigner le public seront notamment l'affichage, le site internet, les réseaux sociaux dont principalement Facebook (avec une page exclusivement dédiée à l'enfance et la jeunesse), ainsi que le magazine Itteville Mag.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre de publications relatant les activités du service (supports papier et support numérique)		
Nombre de supports différents		

### **Proposer aux enfants des dispositifs favorisant leur épanouissement et leur ouverture sur le monde**

- Développer les projets interservices (séniors, culture, handicap, etc)

Parce que l'ouverture d'esprit sur le monde incarne un enjeu éducatif, plusieurs actions de prévention et de sensibilisation sont développées en partenariat avec les différents services de la Ville, notamment dans les domaines du sport, de la culture et de l'autonomie des personnes. L'évolution du nombre de dispositifs transversaux concourant à l'éveil, à la découverte et à la sensibilisation des enfants sur une année scolaire est donc retenue comme indicateur de performance.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Evolution du nombre de projets interservices		

### III – Proposer un service de restauration municipale de qualité répondant aux attentes de la population

Un service de restauration scolaire qualitatif doit être offert répondant à des exigences strictes et normées tout en veillant au suivi et à la bonne exécution du contrat.

- Proposer une restauration de qualité répondant à l'ensemble des attentes

La Ville est particulièrement attentive à la qualité des repas servis. Le contrat de restauration collective devra prévoir des produits en circuit court, des viandes « label rouge », du poisson frais, des fromages AOP, respecter la saisonnalité et exclure l'huile de palme ainsi que les produits OGM. Des partenariats avec les producteurs locaux devront être favorisés.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Pourcentage des indicateurs de qualité respectés par le prestataire		

- S'assurer de la bonne exécution des prestations

La mise en place d'un protocole de contrôle du respect de l'exécution du contrat est primordiale pour garantir son bon fonctionnement. Un contrôleur qualité devra vérifier les approvisionnements des produits, veiller au respect des prescriptions contractuelles qualitatives (apports nutritionnels en fibres, en vitamines...) et quantitatives, tout en assurant le respect de la réglementation liée aux opérations de conditionnement et de livraison des produits. Ce contrôle se traduit par des audits réguliers de vérification de conformité.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre d'audits réalisés par le contrôleur qualité		

- S'assurer de la bonne mise en œuvre opérationnelle des prestations par un contrôle financier

La mise en œuvre opérationnelle du contrat doit faire l'objet d'un contrôle financier rigoureux pour que la facturation du prestataire corresponde aux prestations réellement réalisées. Le contrôle du suivi budgétaire s'établit sur le taux d'erreur commise en matière de facturation de repas.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Taux d'erreurs sur la facturation des repas de la part du prestataire.		

## CITOYENNETE ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

La conception de la citoyenneté et de la démocratie ne doit pas seulement se résumer aux institutions et aux périodes électorales, elle doit en outre être appréhendée, plus largement, comme un espace d'interactions publiques.

Trois approches sont ainsi particulièrement structurantes pour toute réflexion en lien avec la mise en place d'une démocratie plus participative.

D'une part, il convient de fluidifier les échanges entre les membres de la société civile et les élus, notamment par le développement des outils de démocratie participative.

Il est nécessaire, d'autre part, de créer une véritable communauté citoyenne en associant plus directement les administrés à la vie de la cité. Il s'agit en effet de proposer une démocratie plus interactive, plus accessible, qui permettra une implication plus forte et soutenue des administrés puis favorisera la transparence de l'action publique.

Enfin, le tissu associatif local constitue un maillage incontournable qui affirme l'ancrage local des habitants et *de facto*, leur implication sur le territoire. L'accompagnement des associations ittevilloises doit ainsi être poursuivi notamment par la mise à disposition de ressources nécessaires.

## **I – Enrichir un dialogue entre les citoyens et les élus**

La mise en œuvre de cette politique publique se décline en deux objectifs concrets et évaluables. En effet, pour associer l'expertise citoyenne à l'action des élus locaux, il convient de développer puis de promouvoir les outils ou les initiatives permettant de faciliter les relations administrés-administration dans une démarche d'intelligence collective.

### **Mettre en place des outils pour faciliter le dialogue**

- Mettre en place des outils numériques pour faciliter le dialogue

Le développement des outils de démocratie participative permet de créer du lien et d'atténuer le clivage entre la société civile et les décideurs politiques locaux. Les évolutions en matière de technologie numérique offrent une large palette de solutions adaptées à cet enjeu. Il s'agit de libérer l'initiative populaire des Ittevillois à travers différentes démarches telles que le budget participatif ou la boîte à idées citoyennes, etc.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre d'interaction sur les outils numériques		

- Accueillir les nouveaux arrivants pour créer un 1<sup>er</sup> contact avec la population

Impliquer les nouveaux Ittevillois dès leur arrivée constitue un enjeu majeur qui permet de faciliter leur inclusion dans le processus démocratique. Il s'agit aussi d'organiser des visites guidées visant à faire découvrir les richesses culturelles et patrimoniales du territoire.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre de nouveaux arrivants accueillis		

- Soutenir l'action des Conseils de quartier

Instances participatives privilégiées du territoire, les conseils de quartier représentent l'initiative la plus concrète que la Ville entend développer en matière de démocratie participative, bien qu'elle soit encore facultative au regard de son seuil démographique. Découpée en 5 quartiers, la Ville implante un Conseil dans chacun de ses quartiers pour assurer un lien de proximité avec la population.

Leur rôle est uniquement consultatif et repose sur les axes suivants :

- être à l'écoute des habitants et transmettre leurs besoins, suggestions et propositions dans l'intérêt général ;
- susciter la concertation sur les projets/manifestations au sein des quartiers et proposer des solutions adaptées à travers des temps d'échanges (réunions de commissions, réunions plénières et réunions publiques) ;
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie et développer le lien social et la cohésion au sein des villages.

Pour soutenir l'action de ces organes consultatifs, la municipalité entend suivre le nombre de demandes/propositions formulées par les habitants.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre de demandes/propositions formulées par les habitants		

- Mettre en place « La Réserve Citoyenne »

La période de crise sanitaire Covid-19 a mis en exergue l'esprit de solidarité des Ittevillois qui ont su à l'occasion d'une crise sans précédent se mobiliser et mettre en place un système d'entraide.

La Municipalité entend capitaliser sur cette dynamique de solidarité inter-générationnelle en mettant en place « La Réserve Citoyenne ».

L'objectif de la Réserve Citoyenne est de fédérer les administrés susceptibles d'être volontaires pour réaliser, lors de situations ou d'événements nécessitant un renfort au service public municipal, des actions d'intérêt public local au service de valeurs solidaires, sociales ou à caractère environnemental.

La participation à la Réserve Citoyenne impliquera l'acceptation de la charte de la Réserve Citoyenne qui en précisera les missions et les conditions de mise en œuvre de ses actions.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre d'actions d'intérêt public local au service de valeurs solidaires, sociales ou à caractère environnemental		

### **Animer les outils de dialogue et informer les administrés de leur existence**

- Communiquer sur l'existence des outils de dialogue via les différents canaux de communication

La communication relative au déploiement des différents outils de concertation et de dialogue citoyen revêt un enjeu majeur dans la bonne mise en œuvre d'un modèle de démocratie locale. Une communication ciblée permet en outre, d'offrir une meilleure visibilité à l'action de la municipalité. Pour l'heure, le nombre de consultations, de projets initiés ainsi que le degré d'interactions avec la plateforme numérique représentent les indicateurs les plus probants pour évaluer l'impact de la communication.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre de consultations et propositions de projets		
Nombre d'interactions sur la plateforme numérique		

- Assurer la présence d'un interlocuteur pour animer le réseau ou les Conseils

Les conseils de quartier sont animés et dynamisés par un réseau d'interlocuteurs proactifs issus de la société civile et de l'Administration. En effet, le Maire nomme pour la durée de son mandat un Président par Conseil de quartier. Chaque instance se compose d'habitants bénévoles du quartier et potentiellement de représentants de l'assemblée délibérante de la ville. Le nombre de conseillers par village illustre la mobilisation citoyenne à l'égard de ces instances de proximité.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre de conseillers par quartier		

## **II – Organiser une communauté de participants pour favoriser la démocratie participative**

Pour créer une synergie au sein du territoire et favoriser la cohésion sociale, la municipalité réaffirme sa volonté de multiplier les initiatives en faveur de la participation citoyenne, en veillant naturellement, à garder une approche pragmatique des projets et idées soumises.

### **Multiplier les occasions favorisant la participation de la population**

L'implication de la population à la vie de la cité doit nécessairement passer par un dialogue participatif et régulier. La dynamique des Conseils de village, des comités de suivi de chantiers et des réunions publiques, les échanges au sein de la communauté participative numérique, le lancement des consultations relatives aux projets d'aménagement et toutes les initiatives permettant l'inclusion des citoyens à la vie locale, répondent à cet objectif.

### **S'assurer de la bonne prise en compte des idées ou de la justification**

Partager une idée, soutenir celle d'un autre ou encore donner son opinion sur une consultation en cours, etc la plateforme de démocratie participative permet à chacun de faire entendre sa voix.

Il s'agit de renforcer le caractère citoyen de la Ville grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Tous les sujets peuvent être librement abordés, mais toutes les idées qui émergent ne peuvent raisonnablement être retenues et mises en œuvre. Il convient d'adopter une approche pragmatique sur les projets ou idées soumis en retenant uniquement les propositions les plus pertinentes, en justifiant toutefois systématiquement les choix politiques de la Collectivité. Aussi, la Municipalité entend suivre le nombre de demandes et propositions formulées par les habitants. L'objectif poursuivi est de suivre moins de projets simultanément et de concentrer les ressources de la Ville sur des projets plus ambitieux et plus stratégiques.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre de conseillers par quartier		

### **Soutenir et accompagner le réseau associatif local**

Le soutien du réseau associatif local nécessite un accompagnement municipal quotidien et plus encore pour les associations s'inscrivant en complément de l'action publique.

- Accompagner au quotidien la vie associative

L'accompagnement soutenu de la vie associative par la municipalité s'opère notamment par la sensibilisation des associations aux règles et aux moyens d'action dont elles disposent ainsi que sur l'octroi de subventions.

- Dynamiser le réseau associatif local et le soutenir financièrement

Les associations ittevilloises peuvent solliciter la Ville pour l'attribution de subventions en vue de soutenir leurs activités. De même, plusieurs réunions plénières seront organisées à destination des associations afin de permettre un temps privilégié d'échange avec les acteurs locaux. Ces réunions d'information sont également l'occasion de communiquer sur les temps forts de l'année et sur des informations pratiques. Le nombre de réunions plénières, le montant des subventions allouées et le nombre d'associations demandeuses chaque année permettent d'illustrer le degré de participation de la Ville.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Montant total des subventions allouées		
Nombre de réunions plénières d'information		

- Aider les associations à s'inscrire dans le temps à travers des processus de réorganisation ou fusion

Dans la mesure où le tissu associatif local est varié, complémentaire et en adéquation avec les besoins de la population, la Municipalité accompagne les associations volontaires vers un processus de réorganisation ou de fusion. L'objectif poursuivi est de maintenir la qualité et le dynamisme de ce réseau associatif. L'évolution du nombre d'associations illustre ainsi les tendances en matière de mutation du paysage associatif ittevillois. Par ailleurs, la Ville entend se doter d'une solution informatique visant à améliorer la gestion de sa base de données relative aux associations, notamment pour permettre de procéder à des extractions.

### **Inscrire les associations en complément des actions de la Collectivité**

- Soutenir en priorité les associations qui s'inscrivent en complément de l'action publique

La complémentarité entre l'action associative et l'action municipale est une dimension prégnante dans la bonne mise en œuvre des politiques publiques. La répartition des compétences et les modalités de l'exercice concerté peuvent alors s'opérer par voie de convention. Le pourcentage des associations ittevilloises qui ont conventionné avec la collectivité est suivi.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Pourcentage des associations ittevilloises ayant conventionné avec la Collectivité		

- Informer et promouvoir auprès des citoyens l'existence du maillage associatif

Il convient d'offrir une visibilité au maillage associatif ittevillois pour promouvoir leurs actions. Plusieurs initiatives locales répondent à cet objectif comme l'organisation du forum des associations qui draine chaque année plus de 500 visiteurs. L'évolution de la fréquentation du forum des associations permet de mesurer partiellement l'impact de la communication.

Un annuaire des associations sera également mis en place afin d'accroître la visibilité du tissu associatif ittevillois.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Fréquentation du forum des associations		

# ENVIRONNEMENT



La Ville entend s'engager dans diverses démarches en faveur du développement durable avec la ferme volonté de bâtir un modèle résilient et durable. En effet, la Municipalité s'attache à la préservation et à la valorisation de la biodiversité sur son territoire de manière à améliorer le cadre de vie de ses citoyens tout en sensibilisant les acteurs locaux aux enjeux du développement durable.

## **I – Inscrire la Ville dans une démarche de protection de l'environnement**

L'augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des aléas climatiques sont autant de signaux, qu'il convient d'interpréter comme les premiers effets du dérèglement climatique. Dans ce contexte d'urgence, il apparaît comme indispensable d'une part, d'accompagner les services municipaux vers une maîtrise de leurs impacts environnementaux, d'autre part, d'inscrire la ville dans une démarche globale en santé-environnement tout en dynamisant les stratégies communales et intercommunales en faveur du développement durable.

### **Accompagner les directions vers une diminution de leurs impacts environnementaux**

- S'assurer que la Commande publique respecte les dimensions sociales et environnementales

Il convient de maîtriser les enjeux sociaux et environnementaux de la Commande publique. Il appartient à chaque acheteur public d'intégrer une dimension environnementale, et lorsque c'est possible selon l'objet du marché, une dimension sociale.

Plusieurs possibilités s'offrent alors à l'acheteur, par exemple :

- conclure un contrat dont l'objet même poursuit un objectif de développement durable ou social ;
- rédiger des clauses contractuelles imposant au co-contractant des modalités d'exécution en matière de développement durable ou d'insertion ;
- insérer un critère d'analyse des offres liées au développement durable ou à l'insertion ;
- réserver des marchés publics à des opérateurs employant des travailleurs handicapés ou défavorisés ou d'insertion par activité économique.

La prise en compte des considérations sociales et environnementales dans la passation et l'exécution du contrat fera office d'indicateur de performance.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Pourcentage des achats contenant <ul style="list-style-type: none"> <li>- des clauses d'insertion</li> <li>- des clauses de développement durable</li> </ul>		

- S'inscrire dans une démarche de développement durable (éco crèche, éco centre de centre de loisirs, etc)

Les enjeux de développement durable doivent être appréhendés par l'ensemble des établissements recevant du public tels que les crèches ou encore les CLSH. Il s'agit à travers cette démarche de sensibiliser dès le plus jeune aux enjeux de l'environnement et à la préservation de la planète.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre d'actions mises en œuvre au sein des crèches et CLSH		

### **Accompagner les services dans la construction et la mise en œuvre du plan de déplacement des agents communaux**

Afin de se conformer aux dispositions législatives de la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte du 17 août 2015, la ville entend mettre en place un plan mobilité. 5 axes composeront la stratégie de la ville en matière de mobilité :

- informer, sensibiliser et communiquer ;
- favoriser les modes alternatifs ;
- inciter financièrement au report modal ;
- optimiser et rationaliser la mobilité des collaborateurs ;
- manager et organiser.

Ces 5 axes stratégiques se déclineront en actions ayant pour objectif d'aboutir à des solutions innovantes afin de réduire l'impact environnemental des déplacements domicile-travail et des déplacements professionnels des agents, tout en améliorant leur qualité de vie au travail. Pour ce faire, la Collectivité peut s'appuyer sur des pistes cyclables, des voies vertes et des places de stationnement sécurisées pour les vélos à aménager sur l'ensemble du territoire.

La Collectivité entend aussi encourager le changement de comportements des agents en matière de déplacements à travers des actions de sensibilisation, de formation et grâce à la promotion des modes transports alternatifs et plus particulièrement des mobilités actives. Le pourcentage d'agents utilisant les transports actifs, le nombre d'actions de communication menées et la mise en place de mesures incitatives financières seront suivis pour s'assurer que les mobilités actives sont privilégiées.

### **S'engager dans une démarche globale en santé-environnement**

- Protéger la population des sources de pollution intérieure

La Ville entend s'engager de manière résolue dans une démarche globale en santé-environnement notamment au travers la lutte contre les perturbateurs endocriniens. En effet, les perturbateurs endocriniens présents dans de nombreux produits (pesticides, jouets, peintures, emballages, etc) peuvent perturber une ou plusieurs fonctions du système endocrinien et ainsi accroître le risque de survenue de problèmes de santé.

La lutte contre les perturbateurs endocriniens est loin d'être l'unique engagement de la municipalité en matière de santé-environnement. Parce que nous passons le plus clair de notre temps dans des lieux clos, l'air que nous respirons n'est pas toujours de bonne qualité et peut favoriser l'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue ainsi que les manifestations allergiques et de l'asthme. Il est donc important de mettre en œuvre des actions pour améliorer la qualité de l'air intérieur. Aussi, la loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible comme les écoles, les crèches, les centres de loisirs.

La ville entend réaliser des diagnostics sur la qualité l'air intérieur dans ses établissements et mener une campagne de mesures dans chaque structure d'accueil pour enfants afin d'identifier et de traiter les éventuelles sources de pollution.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Mise en place d'un plan d'action pour continuer à réduire l'exposition des populations aux perturbateurs endocriniens		
Nombre de structures d'accueil pour enfants faisant l'objet de mesures de qualité de l'air intérieur		

- Protéger la population des sources de pollution extérieure (pollution atmosphérique, olfactive et sonore)

La Municipalité entend réduire les différentes sources de pollution extérieure des ittevillois. A cet égard, la Ville va réaliser un diagnostic des impacts des différentes activités sur le territoire en vue d'en réduire les nuisances en lien étroit avec les Conseils de quartier.

### **Faire vivre les plans d'actions stratégiques de développement durable de la Ville**

- La mise en place d'un partenariat avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais

Il s'agit de suivre les actions mises en place dans le cadre de la convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais en matière de préservation du patrimoine naturel.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre d'actions en place en partenariat avec le PNR du Gâtinais		
Taux de satisfaction des actions mises en œuvre		

- La mise en place de plans communaux en faveur de la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité (Agenda 2030, Responsabilité Sociétale des Organisations)

La Municipalité entend mettre en place des outils afin d'accroître son implication en matière de préservation de son patrimoine naturel et de protection de la biodiversité.

Pour ce faire, la Ville entend adopter un Agenda 2030 qui formalisera les actions à initier par les partenaires et acteurs locaux de manière à conjuguer réduction de gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique et préservation des ressources. Ce projet local de développement durable qui prend la forme d'un programme d'actions permettra de mobiliser, sensibiliser et associer l'ensemble des acteurs à la construction d'un modèle plus durable, plus résilient et plus responsable.

Cet outil structurant vise à faire émerger une véritable dynamique autour de la dimension du développement durable en proposant ainsi, une stratégie plus cohérente, plus lisible, plus globale en intégrant les démarches des différents partenaires institutionnels en ces domaines.

En complément, la Municipalité s'inscrira dans une démarche de responsabilité sociétale des organisations. Cette démarche évaluative vise à mieux appréhender les enjeux de développement durable dans les politiques publiques en y intégrant des préoccupations sociales, environnementales et sociétales pour l'ensemble de son Administration (certification AFNOR RSO).

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Taux de réalisation des plans communaux en faveur de la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité		

## **II – Préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire pour améliorer le cadre de vie de ses habitants**

Fortement attachée à son patrimoine naturel, la Commune d'Itteville abrite une exceptionnelle diversité d'espaces verts et agricoles. Dans ce contexte, la Commune entend s'attacher à la préservation de la biodiversité locale et à l'optimisation de ses ressources. En outre, la nécessité de respecter la nature est de plus en plus admise dans l'opinion générale, ce qui permet à la Municipalité de proposer et de sensibiliser les citoyens aux impacts environnementaux.

A cet égard, des sites emblématiques tels que les Marais d'Itteville, l'ex-camping ou encore le site du Rodanet feront l'objet d'actions particulières afin de préserver les ressources naturelles du territoire et protéger ce patrimoine naturel.

## **Développer et protéger les milieux naturels et la biodiversité**

- Renforcer la biodiversité sur le territoire

La Ville entend protéger les milieux naturels sensibles à haute valeur écologique et paysagère par le déploiement de nombreuses actions comme la sensibilisation des citoyens ou encore par la réalisation d'un diagnostic écologique en vue de recenser les espèces animales, végétales et les habitats présents sur la Commune.

La Ville entend créer un observatoire de la biodiversité afin d'offrir l'opportunité aux Ittevillois de devenir de véritables acteurs locaux engagés dans la préservation des espaces naturels.

Ces ambassadeurs investis d'une mission d'intérêt général, participeront également, à l'identification de la faune et la flore locales. L'objectif poursuivi sera d'améliorer la connaissance de notre territoire, d'affiner la collecte des données. Une meilleure connaissance de notre patrimoine permettra de mieux protéger les espèces en adaptant les actions aux besoins du territoire.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre d'inventaires réalisés		
Nombre d'espèces végétales recensées		
Créer un observatoire de la biodiversité		

- Assurer une Ville fleurie éco responsable

La Ville entend s'inscrire dans le label « Ville fleurie ». Cette distinction récompensera l'engagement de la Commune en faveur de l'amélioration de la qualité de vie, de la valorisation de son patrimoine naturel et est vecteur de développement économique voire d'attractivité touristique.

L'obtention du label « Ville fleurie » et l'obtention d'un label éco-jardin permettent de s'assurer du maintien de la qualité de la gestion des espaces verts.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Obtention du label « Ville fleurie »		
Nombre de sites/parcelles avec obtention label éco-jardin		

- Valoriser les entrées de la Ville

Les entrées de Ville sont des lieux caractéristiques d'un territoire. Ces dernières nécessitent une requalification en y intégrant la préservation de la biodiversité.

## **Améliorer la gestion des ressources du territoire**

- Actualiser le bilan des émissions à effet de serre

Le réchauffement climatique est principalement dû à l'augmentation des émissions de gaz à effets de serre. Dans ce contexte et au regard des engagements internationaux, la Ville d'Itteville entend s'inscrire dans la lutte contre le dérèglement climatique au niveau local. Pour ce faire, elle veillera à identifier les principales sources de production de CO<sup>2</sup> sur son périmètre et travaillera à limiter leurs impacts par différentes mesures sur son patrimoine communal, sa flotte de véhicules ou son éclairage public. Naturellement l'évolution en tonnes de CO<sup>2</sup> rejeté par les services de la Ville est l'indicateur privilégié pour observer cette tendance.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Evolution des tonnes de CO2 émises par les services de la Ville		

- Réduire la consommation de papier de l'Administration

Par ailleurs, en tant qu'acteur public, la Ville se doit d'être exemplaire en matière de consommation de papier. Dans un souci de modernisation de l'action publique et de réduction de son impact environnemental, la ville entreprendra progressivement des chantiers de dématérialisation afin de supprimer autant que possible les procédures administratives papier.

De même pour consommer plus durablement, une campagne de sensibilisation sur la réduction des impressions et sur le tri du papier sera réalisée à destination des agents publics.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Evolution de la consommation de papier		

- Réduire les déchets à la source et accroître la valorisation matière ainsi que le recyclage en lien avec l'intercommunalité et le syndicat de gestion des déchets

La Ville impulsera plus largement une véritable politique de réduction des déchets à la source sur son territoire.

Il s'agira également d'accroître la réutilisation ainsi que le recyclage notamment en favorisant l'implantation de consignes sur son territoire.

La Ville d'Itteville entend rattraper son retard en ce domaine en mettant en place une politique de gestion des déchets sur son territoire en lien avec l'intercommunalité et le syndicat de gestion des déchets.

Cette politique sera accompagnée sur un suivi de la maîtrise du coût de la gestion des déchets pour les ittevillois.

Il s'agira également de promouvoir des initiatives locales comme la mise en place d'une plateforme de vente aux enchères en ligne. Dans ce contexte, la Ville encouragera, non seulement la consommation responsable basée sur l'économie circulaire, mais aussi la valorisation d'objets d'occasion et leur réemploi en promouvant les recycleries locales.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Pourcentage de réduction à la source dont recyclage		

- Valoriser le bâti existant à travers la rénovation énergétique

Alors que l'urgence environnementale s'impose à tous, la Ville entend se mobiliser pour accélérer la transition énergétique grâce à la valorisation de son bâti, mais également par l'accompagnement des administrés soucieux de la performance énergétique de leur logement notamment par la mise en place d'un cadastre solaire par lequel chaque administré pourra connaître son potentiel solaire ou encore la rentabilité énergétique de sa toiture.

Ce dispositif permet ainsi d'accroître la part du solaire dans la production d'énergie et accompagner la croissance verte grâce à l'installation de panneaux solaires sur les toits de la Ville.

Le partenariat engagé avec le PNR du Gâtinais permettra d'accompagner les administrés dans la conduite de travaux d'amélioration énergétique.

Enfin, il s'agit pour la Ville de développer pour ses propres infrastructures le recours aux énergies renouvelables.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Taux de recours aux énergies renouvelables		

### **Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la biodiversité**

- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des citoyens (dès le plus jeune âge)

Les actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité pour être efficace doivent commencer dès le plus jeune âge et être poursuivies tout au long de la vie. Ainsi, la Ville s'engagera dans une démarche globale de qualité environnementale visant à sensibiliser le jeune public grâce à l'aménagement de potagers pédagogiques au sein des écoles élémentaires et maternelles. Les adultes sont quant à eux, sensibilisés par des campagnes de communication visant à faire découvrir la faune et la flore locales (synthèse des résultats du diagnostic écologique) ou par l'intermédiaire d'événements ponctuels qui proposent des solutions alternatives en matière de consommation ou de bonnes pratiques.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre d'actions mises en place au sein des écoles maternelles et primaires		

- Organiser de la concertation et de l'information auprès des administrés sur les thématiques de développement durable

La démarche de développement durable s'initie progressivement au gré des concertations et des manifestations organisées pour le public.

L'organisation de manifestations thématiques (biodiversité, mobilité, déchets) est un temps d'échanges privilégiés avec les administrés pour les sensibiliser aux différents enjeux environnementaux.

Le nombre d'événements et de participants permet de mesurer le degré d'implication de la population.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre de manifestations organisées autour des thématiques du développement durable		

## COMMERCE DE PROXIMITE



Le tissu commercial et artisanal ainsi que les modes de vie et de consommation des citoyens façonnent avec le temps l'identité d'un territoire.

Il importe pour la Commune d'Itteville d'offrir un tissu économique viable et innovant dans le cadre des enjeux de développement de son territoire.

Cette compétence relève certes de l'intercommunalité ; mais il importe que la Commune puisse se saisir de la question du tissu commercial et artisanal sur son territoire en lien étroit avec les services de l'intercommunalité.

## **I – Développer et promouvoir le commerce de proximité**

Le développement et la promotion du commerce de proximité se formalisent à travers un tissu commercial revitalisé, diversifié et en adéquation avec les besoins de la population locale. Le tissu artisanal quant à lui, qu'il s'agisse de l'artisanat d'art ou du BTP doit pour prospérer être visible et accessible.

La promotion des activités commerciales et artisanales de la Ville devra être mise en valeur par l'intermédiaire d'une politique d'animation soutenue et variée.

### **Favoriser la diversité commerciale**

En renforçant le développement et la diversité du commerce de proximité par le prisme des cessions, du droit de préemption commercial ou encore de la création d'une polarité commerciale, la Ville entend répondre à une pluralité d'exigences. Cette volonté permet en outre d'offrir une représentation diversifiée des activités commerciales ou artisanales eu égard aux besoins de la population et des spécificités de chaque quartiers. Cet enjeu est d'autant plus important que la Ville doit s'assurer de faire vivre son tissu commercial et artisanal dans un contexte économique concurrentiel et en constante mutation.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre d'installations nouvelles sur le territoire		

### **Développer le tissu artisanal sur le territoire**

La Ville entend mettre en œuvre une politique volontariste destinée à promouvoir l'artisanat d'art sur son territoire à travers notamment en participant aux Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) et par l'ouverture de la boutique éphémère. Ce concept innovant modifiera le commerce traditionnel en offrant une certaine liberté aux artisans grâce à des conditions de location simplifiées en comparaison aux contraintes d'un bail longue durée. Concrètement, cet espace permettra d'expérimenter un concept pendant une durée limitée avec un investissement financier maîtrisé avant de le lancer durablement.

A ce titre, la boutique éphémère contribuera amplement à la diversification de l'offre artisanale et participera activement à la transmission des savoir-faire et au maintien du tissu artisanal. L'impact de cet outil de dynamisation sera observé par le taux d'occupation et le nombre d'activités représentées.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre de manifestations en faveur de la promotion de l'artisanat d'art		

### **Animer le tissu commercial local**

- Organiser des événements destinés à mettre en valeur le tissu commercial et artisanal de la Ville

Soucieuse d'animer son maillage commercial et artisanal, la Ville entend organiser des événements destinés à promouvoir le dynamisme local. Plusieurs manifestations seront pilotées tout au long de l'année comme la Fête du commerce ou la création d'un salon de la décoration.

L'évolution du nombre de manifestations contribuant au dynamisme du commerce de proximité sera suivie.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre de manifestations contribuant au dynamisme du commerce de proximité		

- Développer les outils de digitalisation commerciale

Le numérique bouleverse nos modes de vie, nos habitudes de consommation et le secteur du commerce s'en trouve fortement impacté. C'est pourquoi, le commerce de proximité pour lutter contre un marché très concurrentiel, pour gagner en visibilité et s'adapter aux nouvelles attentes des clients, doit se digitaliser.

Pour soutenir le commerce de proximité, la Ville développera un outil de mise en relation de commerçants du territoire et les clients via une seule interface. Cet outil de digitalisation commerciale permet de référencer l'ensemble des commerces et artisans, d'offrir de la visibilité aux activités ou aux produits proposés à travers un catalogue en ligne et de faciliter les transactions grâce au développement d'un service de paiement en ligne. Ce service en ligne, visant à soutenir le commerce de proximité et l'artisanat local sera apprécié par le nombre de visites et de transactions réalisées puis à partir de 2021 par le nombre d'abonnements reconduits par les commerçants et artisans.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre de visites et transactions à travers l'outil de digitalisation		

### **Pérenniser le marché forain**

Les marchés forains représentent un lieu de vie essentiel et sont vecteurs d'authenticité, de convivialité et de cohésion sociale.

A cet égard, la ville s'attachera tout particulièrement au développement et au rayonnement de son marché forain en l'étoffant et en le pérennisant notamment par le développement du bio et des circuits courts ainsi que le respect de la saisonnalité.

La Ville entend également participer à des manifestations telles que la Journée Internationale des Marchés forains afin d'accroître la visibilité d'Itteville et de son savoir-faire.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Taux de fréquentation du marché forain		

## II – Créer une dynamique d'innovation

Dans un territoire toujours en quête d'innovation, la collaboration entre les acteurs apparaît comme indispensable pour contribuer à pérenniser l'attractivité locale. Pour maintenir cette dynamique, il convient alors de développer l'innovation localement y compris en participant aux initiatives intercommunales et de transformer le territoire en véritable incubateur grâce notamment à l'organisation de concours participatifs.

La Ville entend promouvoir la créativité, la recherche et l'innovation par différentes initiatives dont le challenge Hackathon. Cet événement réunit en équipe des groupes de volontaires afin de faire émerger des idées nouvelles, originales au profit de thématiques préalablement déterminées. Les lauréats sont par ailleurs, récompensés et accompagnés par la ville et les entreprises partenaires pour que leur projet puisse se concrétiser.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre de participants au Challenge Hackathon		

# SECURITE PUBLIQUE



La sécurité est un droit fondamental et indispensable à l'exercice des libertés individuelles et collectives. Cette compétence est en principe du ressort de l'État, mais la Commune, en vertu des pouvoirs de police qui sont confiés au Maire, participe activement à la mise en œuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance.

En effet, le Maire doit veiller, à travers ses pouvoirs de police, à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques dans sa commune. C'est une mission polyvalente qui le conduit à intervenir dans des domaines variés en matière de prévention et de répression des troubles à l'ordre public tels que la lutte contre le bruit, le stationnement des véhicules, la sécurité des établissements recevant du public, etc.

La prévention et la répression des troubles et des désordres sur le domaine public s'articulent autour de 3 objectifs concrets et évaluables. Il s'agit d'une part, de renforcer les dispositifs de vidéo-protection, en veillant à couvrir les zones les plus stratégiques ou sensibles. En complément, il convient d'assurer une présence physique sur le terrain et, ce, notamment pour assurer la surveillance de l'espace public et ainsi lutter contre la commission d'infractions. Enfin, l'action répressive des agents concourant à la sécurité publique doit s'accompagner d'un plan de prévention tel que la sensibilisation de la population aux différents risques qu'elle encourt.

### **Améliorer la couverture de la vidéo-protection tout en modernisant les logiciels de surveillance**

La vidéo-protection consiste à placer des caméras de surveillance dans des lieux publics sous réserve du cadre juridique et des règles déontologiques, afin de prévenir tout acte malveillant.

Ce dispositif mis en place au sein de la commune depuis 2016, permet non seulement de surveiller l'espace public, de détecter tout événement ou comportement anormal, d'identifier un individu, un véhicule ou un objet, mais constitue également un moyen de dissuasion efficace.

Naturellement, ce système de sûreté ne se substitue en aucun cas à la présence humaine, mais la complète. Pour l'heure, il y a 66 caméras réparties sur tout le territoire communal.

La Ville étudiera également recours à la vidéo-verbalisation des infractions au Code de la Route ou encore pour lutter contre les dépôts sauvages.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre d'infractions résolues grâce à la vidéo-protection		

### **Patrouiller, surveiller les différentes zones et réprimer les infractions**

Le rôle du service de la Police Municipale est d'améliorer la qualité de vie des administrés en travaillant en lien avec eux pour faire respecter les règles de bonne conduite, maintenir le bon ordre et réduire le sentiment d'insécurité notamment dans les espaces publics.

La proportion du temps consacré aux patrouilles, assortie au nombre d'amendes administratives appliquées par les agents assermentés lorsqu'une infraction est constatée, permet de mesurer le degré de surveillance du territoire.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Pourcentage du temps passé en patrouille		
Nombre d'infractions/an (contraventions et interpellations)		

### **Sensibiliser tous les publics aux risques auxquels ils sont confrontés**

Afin de prévenir et réprimer les atteintes à l'ordre public, la Police Municipale sensibilise les administrés aux risques qu'ils encourent en fonction de leur situation. Ainsi, des sessions de prévention routière seront proposées aux plus jeunes au sein des établissements scolaires alors que des campagnes de communication sont réalisées à destination des personnes âgées, pour les sensibiliser aux risques relatifs aux personnes vulnérables (vols à la fausse qualité ...). Les actions de prévention seront ciblées et s'adapteront aux publics tant sur l'objet de la sensibilisation que sur les canaux de communication utilisés. Deux indicateurs sont retenus pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions de prévention : il s'agit d'une part du nombre d'interventions réalisées par an, puis d'autre part, du nombre de campagnes menées par an.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2020</b>	<b>Objectif 2021</b>
Nombre d'interventions sur les temps scolaires/an		
Nombre de campagnes réalisées/an		

# CULTURE



Les arts et la culture sont une nécessité pour construire des valeurs communes et constituent un levier efficace pour renforcer la cohésion sociale, le développement touristique, économique ainsi que l'égalité entre les citoyens. L'implication culturelle de la ville témoigne de son ambition à proposer une politique volontariste visant à protéger et valoriser le patrimoine local, à stimuler la création artistique et à promouvoir la diversité culturelle.

La Commune d'Itteville entend en outre une offre culturelle numérique pour tous notamment avec la mise en place de la bibliothèque numérique, la vidéo à la demande ou encore le cinéma libre en ligne. Il s'agit d'ouvrir le savoir et la culture à tous les ittevillois depuis son domicile.

## **I – Promouvoir l'accès à la culture pour tous**

### **Donner un accès au plus grand nombre à la culture à travers le réseau de lecture publique**

Le réseau de lecture publique tend à satisfaire les besoins culturels de la population tout en participant au développement global du territoire. La bibliothèque G. Sand participe à cet objectif. La fréquentation de la bibliothèque, le nombre d'acquisitions annuelles de documents ainsi que l'évolution des transactions sur le réseau de lecture publique illustreront le degré d'adhésion des usagers.

La Ville entend développer les outils numériques notamment les prêts en ligne ou encore les réservations en ligne.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Mise en place des prêts en ligne		
Taux de fréquentation de la bibliothèque		

### **Sensibiliser un large public à l'art à travers une structure dédiée**

La Commune d'Itteville entend créer une Maison de l'Art et de l'Image qui aura pour mission de soutenir les créateurs, du débutant au professionnel, dans les pratiques traditionnelles (dessin, peinture, gravure, photographie, etc) que pour celles plus récentes (photographie numérique, vidéo, etc).

L'objectif de la Maison de l'Art et l'Image sera de sensibiliser le public à l'art, d'accompagner les artistes dans le processus de création et de diffusion de leurs œuvres autour des arts plastiques et visuels.

Ce lieu pourra être également un lieu d'exposition.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Taux de fréquentation		

### **Décloisonner l'offre culturelle**

La ville réaffirme sa volonté de diffuser son offre culturelle sur l'ensemble de son territoire établissements pour toucher un public toujours plus large.

A ce titre, la municipalité diversifie les canaux d'accès à la culture en développant grâce aux nouvelles technologies une offre culturelle numérique notamment au travers la mise en place d'une plateforme de presse en ligne ou encore un service de vidéo à la demande.

Cette volonté de mieux irriguer l'ensemble des quartiers et d'œuvrer en faveur de l'inclusion culturelle se traduira également par la mise en place de services culturels itinérants qui auront à la rencontre notamment des personnes âgées ou encore des plus jeunes au sein des écoles.

Des ateliers d'éveil musical ou encore d'arts plastiques seront proposés sur le temps périscolaire.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Niveau de diffusion de l'offre culturelle		

## II – Soutenir le réseau associatif culturel

Le développement et le rayonnement culturel de la Ville passent aussi à travers les événements portés par les établissements culturels municipaux et la collaboration avec le tissu associatif local.

De nombreuses initiatives seront développées telles que l'heure du conte, les bébés lecteurs, la lecture à haute voix, les ateliers écritures.

L'organisation de ces rendez-vous culturels au sein des différentes structures dédiées aux ressources ou aux pratiques culturelles se mesure par le nombre d'actions organisées et par la typologie du public touché.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre de manifestations culturelles		

## III – Développer le rayonnement culturel de la Ville

Le développement du rayonnement culturel de la Ville s'organise d'une part grâce à la valorisation de ses trésors historiques, patrimoniaux et architecturaux et d'autre part par une action de promotion du territoire avec l'obtention du label « Ville touristique ».

La Ville entend par ailleurs engager un travail sur ses archives historiques en vue de permettre une consultation en ligne.

La mise en valeur du potentiel touristique est un élément clé de développement de la Ville. A cet égard, la Commune entend développer des visites et activités visant à faire découvrir les richesses de son territoire. Une gamme de produits sera également développée valorisant l'appartenance à la Ville. Ces produits dérivés permettront aux ittevillois de devenir de véritables ambassadeurs de leur territoire.

La promotion du territoire passe également par les liens tissés avec d'autres pays dans le cadre de jumelages. Ces partenariats représentent des opportunités d'échange de savoir-faire et d'ouverture interculturelle. La Municipalité entend accroître cette démarche en tissant de véritables pactes d'amitié avec ses Villes jumelles en impulsant des rencontres entre les ittevillois et les habitants des villes jumelles et en réalisant des expositions culturelles à l'occasion de la célébration d'un anniversaire ou de manifestations.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Mise en place du Label « Ville touristique »		
Nombre de visites et activités autour des découvertes des richesses du territoire		

## PETITE ENFANCE



La petite enfance est un stade déterminant dans le développement de l'enfant. Il convient alors de garantir à chaque enfant un accueil de qualité, un cadre de vie sécurisant, qui favorise son développement cognitif, social et affectif, sensoriel, moteur, ainsi que son langage.

En matière de petite enfance, la Ville entend s'inscrire dans une réelle politique familiale en proposant non seulement des structures municipales d'accueil adaptées aux enfants comme les multi-accueils, un jardin d'enfants, mais également des modes de garde alternatifs.

L'objectif poursuivi est de permettre aux familles de concilier plus aisément les impératifs de la vie personnelle et professionnelle, en proposant un large éventail de solutions, et ce, sans jamais remettre en cause la qualité de l'accompagnement des enfants.

### **I – Proposer des structures d'accueil adaptées pour tous les enfants**

La Ville entend s'engager dans une véritable politique de la petite enfance.

Pour ce faire, il importe que la Municipalité puisse mesurer le taux de satisfaction des familles au regard de l'offre proposée pour adapter la politique « Petite enfance ».

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre d'enfants accueillis dans les structures publiques		
Nombre d'enfants accueillis dans les structures privées sous contrat ville		
Taux d'occupation des berceaux		
Coût moyen par enfant		
Taux de réponses positives par aux demandes enregistrées		

### **II – Mettre à disposition des structures spécialisées (PMI, Villa Familia)**

Pour l'avenir, la Ville d'Itteville entend développer sur son territoire des structures spécialisées telles qu'un centre de Protection Maternelle Infantile (PMI) permettant de disposer de consultations gratuites et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et de enfants de moins de 6 ans ou encore une Villa Familia ; lieu privilégié permettant la construction de moments privilégiés entre les parents et les enfants dans le cadre d'ateliers de motricité ou multi-sensoriels ou des après-midi récréatifs.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Création d'un centre de Protection Maternelle Infantile		
Mise en place d'un lieu tel que la Villa Familia		

# JEUNESSE



La politique locale de la jeunesse interpelle l'ensemble des dimensions de l'action publique : emploi, éducation, citoyenneté, loisirs et chaque situation va appeler un type d'accompagnement particulier.

Tous les jeunes aspirent à trouver leur place au sein de la société, mais les moyens à mettre en œuvre ne seront pas nécessairement analogues d'un individu à l'autre. En effet, la jeunesse est plurielle. Les jeunes ne forment pas un groupe unifié avec des pratiques et des valeurs communes. La diversité de l'accompagnement et la richesse des différentes structures dédiées à la jeunesse ont pour ambition de répondre à cet enjeu.

### **I – Accompagner et veiller à l'engagement des jeunes ittevillois**

Pour accompagner les jeunes ittevillois tout au long de leur adolescence voire jusqu'à l'entrée dans la vie active, la Commune entend mettre en œuvre une programmation d'activités pédagogiques visant à favoriser le développement personnel et social des jeunes tout en proposant un véritable soutien scolaire. Concomitamment, la Ville veille à porter des actions de sensibilisation autour de thèmes fédérateurs et s'emploie à adapter ses dispositifs aux attentes de la population.

L'accompagnement passe par la mise en place d'une offre éducative diversifiée (soutien scolaire, socialisation, créativité, etc) notamment par la mise en place d'une structure adaptée comme le Club des jeunes. Cette structure aura vocation à développer la socialisation, la responsabilisation, l'autonomie des jeunes autour de deux grands axes : l'animation et l'accompagnement scolaire.

Pour stimuler la créativité et le sens artistique, la Ville développera un espace entièrement équipé et consacré à l'accompagnement de projets artistiques et innovants en lien avec le tissu associatif ittevillois. Des cours et stages de danses urbaines, chant, musique, théâtre et improvisation théâtrale pourront être dispensés.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Mise en place d'un Club des jeunes		

### **II – Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes**

Pour soutenir l'entrée dans la vie active des jeunes, la Ville par l'intermédiaire notamment de son Bureau Information Jeunesse (BIJ) exerce une mission d'accompagnement sans pour autant se substituer aux institutions ou organismes compétents. En effet, le BIJ est un espace d'accueil, d'information et de documentation dédié aux personnes âgées de 11 à 30 ans, les parents et les professionnels de la Jeunesse. Pour aller directement à la rencontre des jeunes, il est aussi présent sur plusieurs manifestations et assure des permanences dans les établissements scolaires de la ville. Chaque jeune peut à cet égard, bénéficier d'un accompagnement individualisé dans le cadre de la réalisation de ses démarches comme une recherche de stage, l'élaboration d'un projet professionnel ou encore l'aide à la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation.

De surcroît, le BIJ grâce au dispositif « SOS rentrée scolaire » pourra accompagner et guider les jeunes rencontrant des difficultés dans leurs orientations. L'accompagnement des jeunes pourra aussi s'illustrer par l'intermédiaire du forum « jobs d'été ». Ce forum a pour objectif de permettre aux entreprises présentes qui recrutent du personnel saisonnier de rencontrer des jeunes motivés et volontaires et de faire une présélection efficace de candidats. C'est également l'occasion pour les futurs candidats de parfaire leurs CV et leurs lettres de motivation, d'accéder à des informations sur l'animation, s'informer sur les stages de formation au BAFA ou encore d'échanger sur un projet de mobilité. L'insertion professionnelle des jeunes sera mesurée grâce au nombre de participants au forum « job d'été » et à l'évolution du nombre de jeunes bénéficiant d'un accueil personnalisé au BIJ.

### III – Proposer des activités autour de thèmes fédérateurs (écologie, handicap, numérique, etc)

Le travail d'initiation et de sensibilisation autour de thèmes fédérateurs tels que le handicap, la santé ou le numérique, doit pour être efficace commencer dès le plus jeune âge et être poursuivi tout au long de la vie. A titre d'exemple, la Ville entend s'engager dans la lutte contre le harcèlement scolaire, afin de sensibiliser les jeunes aux souffrances psychologiques qui en résultent.

Les périodes de vacances scolaires seront l'occasion pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et les clubs de jeunes de proposer des ateliers de sensibilisation au handicap.

Le développement de Club de jeunes permettra de proposer une riche programmation d'activités comme l'organisation de tournois de sport, des ateliers de cuisine, de la sensibilisation au numérique, etc.

De plus, en partenariat avec les auto-écoles du territoire, la Municipalité lance le dispositif « Permis citoyen ». La Ville s'engage ainsi, à cofinancer le permis de conduire des jeunes ittevillois en contrepartie d'un engagement citoyen. En effet, une aide financière à hauteur de 300 € est octroyée aux ittevillois âgés de 18 ans à 25 ans, sous condition de ressources et désireux de passer le permis de conduire. En contrepartie, le bénéficiaire doit s'engager sur à réaliser une mission d'intérêt général pour la collectivité ou une association du territoire, sur une durée d'environ 35 heures.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre de Permis Citoyen		
Nombre d'actions autour de thèmes fédérateurs (écologie, handicap, numérique, etc)		

### IV – Assurer le relais de communication entre la jeunesse et la Ville

La Ville résolument engagée dans le développement de l'initiative et de la participation citoyenne des jeunes entend mettre en place deux instances politiques locales : le Conseil Municipal des jeunes (CMJ) élu au suffrage universel direct et le Haut Comité pour la Jeunesse Ittevilloise (HCJI).

Alors de que le CMJ représente l'assemblée délibérante des jeunes âgés de 13 à 17 ans sur le territoire, le HCJI vise principalement à représenter les jeunes âgés de 17 à 25 ans. Ces deux instances sont considérées comme de véritables outils de dialogue entre les jeunes, les adultes, les associations et les institutions. Elles exercent respectivement une mission de réflexion sur les attentes des jeunes dans la Ville et de propositions concrètes à destination des élus du Conseil Municipal tout en étant systématiquement associées aux décisions municipales qui les concernent.

Ces instances auront pour objet également de proposer des manifestations à destination de la jeunesse ittevilloise comme Color'Run.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre de manifestations à destination de la jeunesse ittevilloise		

# SPORT



La pratique sportive permet l'épanouissement de chacun et offre un espace de socialisation et de solidarité, qui favorise le respect des règles, de soi, des autres. La valorisation de la notion d'équipe quant à elle, contribue à l'apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté. Le sport en France est, pour l'essentiel, géré et financé par les collectivités territoriales. Le législateur n'a pas défini de « chef de file » et considère que cette compétence doit se partager entre les différentes strates de Collectivités territoriales. La commune apparaît alors, comme acteur important dans la mise en œuvre des politiques publiques sportives.

## **I – Faire une place privilégiée aux activités sportives dans la vie des Ittevillois**

Les bienfaits du sport ne sont plus à démontrer et représentent à ce titre, un enjeu important en matière de cohésion sociale, de solidarité et de santé publique. C'est dans ce contexte, que la Ville entend s'investir dans une politique sportive ambitieuse. Disposer d'équipements sportifs de qualité, variés et modernes.

Il s'agit par ailleurs de promouvoir l'activité sportive notamment par une politique de promotion de l'activité physique au travers de l'organisation de manifestations sportives. En effet, dans la mesure où le sport est vecteur de lien social et de solidarité, la Municipalité organisera en partenariat avec le tissu associatif local, de nombreuses activités sportives.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre de manifestations sportives en lien étroit avec le tissu associatif		
Création de l'école du sport		

## **II – Organiser des activités sportives sur les temps extrascolaires et périscolaires**

L'éducation physique et sportive (EPS) des élèves est obligatoire de l'école primaire au lycée. Bien que cette compétence ne soit pas directement assurée par la Commune, elle met néanmoins à disposition des différents établissements scolaires, les équipements nécessaires à la pratique du sport.

La pratique d'une activité sportive est indissociable au développement des capacités motrices de l'enfant, contribue à son éducation et est garante de sa santé physique et mentale. C'est pourquoi, l'éducation physique et sportive n'est pas le monopole des établissements d'enseignement, mais est également proposée sur les temps péri et extrascolaires par la Municipalité. Des stages sportifs pendant les vacances scolaires ainsi qu'un large éventail d'activités seront proposés par la Ville et les associations locales tout au long de l'année scolaire.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre de stages sportifs proposés à la jeunesse ittevilloises		

# AMENAGEMENT TERRITORIAL



## I – Maitriser les règles d’urbanisme

Le maintien de la qualité du cadre de vie du territoire ainsi que la maîtrise de la croissance urbaine se concilient grâce d’une part, au respect du cadre légal avec notamment des mises à jour régulières du plan local d’urbanisme. La Ville s’attache d’autre part, au maintien des grands équilibres qui fondent l’identité de son territoire et s’engage dans la modernisation de ses réseaux publics.

La maîtrise de la croissance urbaine par la commune s’organise à travers son plan local d’urbanisme (PLU). Régi par les dispositions du code de l’urbanisme, le PLU est soumis aux schémas supra-communaux (SDRIF, PDUIF, SRCE) et incarne le projet global de la municipalité, en lien avec les politiques d’urbanisme, d’habitat et des déplacements urbains.

Les différentes modifications du PLU visent non seulement à préserver les zones pavillonnaires du territoire tout en développant l’habitat semi- collectif en vue de conserver l’esprit Village de la Commune d’Itteville. Dans le cadre de ces révisions, il s’agit aussi d’intégrer de nouvelles zones à protéger.

Il s’agit en outre de redonner un caractère architectural par une modification du PLU ayant vocation à mettre en place des règles en matière architecturale. Cette modification intégrera en outre des contraintes s’agissant des enseignes commerciales ainsi que pour les panneaux publicitaires.

## II – Coordonner et contrôler les interventions des concessionnaires

La coordination et le contrôle des interventions des concessionnaires (ENEDIS, GRDF, SUEZ ...) sur les réseaux publics tels que le gaz, l’électricité, l’eau potable ou les télécommunications ainsi que le suivi des actions engagées par les différents syndicats intercommunaux constitue l’un des principaux enjeux du service réseaux et assainissement.

Des opérations d’enfouissement des réseaux aériens sont également à programmer. Ces travaux permettent de renouveler les réseaux et d’améliorer le cadre de vie des ittevillois par la suppression des fils aériens disgracieux.

La gestion de l’assainissement, qui a pour objet la collecte des eaux usées et la gestion des eaux pluviales est, quant à elle, compétence de l’intercommunalité. L’entretien et la modernisation des réseaux d’assainissement sont réalisés par le SIARCE, en contact étroit avec la ville.

Naturellement, pour atténuer l’impact et les désagréments inhérents aux travaux correspondant à ces opérations de modernisation, les concessionnaires et le service réseau et assainissement ajustent leur programmation à l’aune des projets urbains. Les indicateurs ci-dessous seront suivis.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre de km de réseau électrique aérien		
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d’assainissement		
Nombre de km de réseau assainissement renouvelés		
Respect de la collecte séparative des eaux pluviales		

### III – Assurer des modes de déplacements équilibrés et diversifiés

Afin de proposer une offre de mobilité équilibrée et diversifiée sur l'ensemble du territoire, la Ville entend améliorer la qualité de la voirie communale tout en impulsant une politique de déplacement cohérente et ambitieuse.

La Ville est tenue d'entretenir l'ensemble de ses voies communales, soit la chaussée ainsi que les dépendances indissociables de la voie comme les accotements, les pistes cyclables, les trottoirs ou encore les parcs de stationnement.

La mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des installations ouvertes au public (IOP) et de la voirie communale ne saurait être correctement appréhendée sans garantir l'accessibilité globale et la continuité de la chaîne de déplacement entre le bâti existant et l'espace public. C'est la raison pour laquelle la Ville s'efforce de rendre accessible l'ensemble des cheminements en coordonnant deux outils de programmation via la commission communale pour l'Accessibilité notamment par la mise en place d'un plan d'aménagement de la voirie et de l'espace public (PAVE) rendu obligatoire par la loi sur l'égalité des droits et des chances.

Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire. Une cartographie recensant les points de rupture de la chaîne d'accessibilité a été réalisée et permettra à terme, de mettre en conformité les zones identifiées ou de proposer des itinéraires de substitution, en fonction du handicap.

L'élaboration et le suivi du PAVE s'observent par la mise en accessibilité progressive du territoire à travers la concrétisation d'objectifs annuels.

### IV – Eclairer au plus juste afin de limiter l'impact énergétique en garantissant la sécurité

Des rues bien éclairées et des monuments mis en valeur par des illuminations participent à dynamiser la ville et renforcent naturellement le sentiment de sécurité.

La Ville s'est engagée vers la transition énergétique et renouvelle son patrimoine d'éclairage avec des dispositifs à leds, moins énergivores et plus durables. Ce matériel permet de diminuer les consommations électriques tout en améliorant l'éclairage dans les espaces publics et en diminuant la pollution lumineuse. En parallèle, la Ville entend développer des systèmes de détection de piétons couplés à l'éclairage public afin d'améliorer la sécurité des piétons : l'éclairage est réglé à 20% de sa puissance et sur détection d'un piéton, il passe à puissance maximale permettant ainsi d'alerter les automobilistes et de conserver une bonne visibilité pour les piétons.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Taux de luminaires en LED sur l'éclairage public		
Nombre de km de voirie en détection de présence		

### V – Développer les circulations douces sur le territoire

La Ville soucieuse d'améliorer son cadre de vie entend développer les mobilités douces.

A ce titre, des pistes cyclables, des voies vertes et des places de stationnements sécurisées pour les vélos seront aménagées sur l'ensemble du territoire.

Des mesures incitatives financières seront mises en œuvre à travers un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf.

Concomitamment, la Ville entend procéder à l'aménagement de nouvelles zones piétonnes ou de rencontre pour faciliter et améliorer d'une part, la sécurité des piétons et mieux équilibrer d'autre part, les usages de l'espace public. Le déploiement des mobilités actives sur le territoire sera mesuré tant par le linéaire cyclable que par le nombre de subventions attribuées dans le cadre d'un achat de VAE et le taux d'occupation du parking vélos.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Linéaire itinéraires cyclables (bandes, pistes, etc) en mètre		
Nombre de dossiers d'attribution VAE		
Taux d'occupation des parkings vélos		

## **VI – Elaborer une politique foncière pour servir les projets d'aménagement de la Ville**

La valorisation et la gestion des biens immobiliers et fonciers de la Ville constituent des leviers importants pour mener une politique active de gestion des finances locales au même titre que la gestion de la trésorerie.

A ce titre, la Ville adapte la gestion des acquisitions et cessions d'immeubles par voie amiable, de préemption ou d'expropriation. Plus largement, les acquisitions communales s'inscrivent souvent dans un projet d'aménagement urbain et/ou paysager.

S'agissant des cessions, la Commune entend se soumettre à une procédure stricte qui prend la forme d'un avis d'appel ouvert à candidatures, permettant, pour les terrains à bâtir et les maisons de ville notamment, une mise en concurrence des candidats acquéreurs.

Le différentiel moyen entre la valeur d'acquisition et la valeur des domaines, ainsi que le ratio des acquisitions faisant réellement l'objet d'aménagement urbain et/ou paysager seront suivis dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique foncière efficiente.

La Ville entend mettre en place une politique de gestion patrimoniale.

## AFFAIRES SOCIALES



L'action sociale recouvre les politiques sociales à destination des familles, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des plus démunis.

Elle prend généralement la forme d'aides directes (financières ou en nature), d'avantages (moindre coût pour bénéficier d'un service communal) ou d'actions de sensibilisation.

L'action sociale de la Ville est qualifiée de facultative, au sens où elle dépasse le contour des aides sociales obligatoires. En effet, ce sont les conseils départementaux qui sont nommés « chef de file » en matière d'action sociale et médico-sociale. Les objectifs, le périmètre d'intervention ou encore les modalités d'organisation varient fortement selon les caractéristiques du territoire et de l'approche de la Ville.

Le CCAS, établissement public administratif doté d'une personnalité juridique distincte et d'un budget propre, est un instrument prépondérant de la politique sociale communale, qui assure un rôle de développement, d'initiative et de coordination en liaison avec les acteurs locaux.

Sa gouvernance est assurée par un conseil d'administration qui est présidé par le Maire et est composé paritairement d'élus locaux et de représentants d'associations.

## **I – Déployer une politique de cohésion sociale**

Le CCAS à travers une politique de cohésion sociale affirmée, s'emploie à accompagner et à soutenir ses administrés par l'intermédiaire du pôle accès aux droits ou du dispositif de réussite éducative. De même, il s'engage à développer l'autonomie des personnes fragilisées grâce à la mise en place d'un parcours personnalisé et à l'accompagnement des différents services sociaux. Enfin, la question du maintien à domicile est centrale dans la mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale et fait l'objet de nombreuses mesures visant à maintenir les personnes en perte d'autonomie dans leur environnement d'origine.

### **Orienter et proposer une aide adaptée**

- Favoriser l'accès aux droits via des permanences et un point d'accès au droit

La Ville entend proposer une offre diversifiée pour permettre et faciliter l'accès aux droits à l'ensemble des usagers. Des permanences d'informations et de consultations juridiques gratuites, assurées par des professionnels dans des domaines variés sont proposées aux familles rencontrant des difficultés. A ce titre, des conciliateurs de justice, des avocats spécialisés dans le droit du travail, le droit du logement ou le droit de la famille ainsi que des associations spécialisées organiseront des permanences à l'attention des administrés dans un lieu unique : le CCAS.

Ces dernières rempliront les critères de labellisation d'un véritable « point d'accès aux droits ». Le nombre de consultations par permanence et le nombre de personnes reçues seront suivis.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre de consultations par permanence		
Nombre de personnes reçues et suivies		

- Mettre en place une démarche d'analyse des besoins sociaux (ABS)

Bien plus qu'une obligation légale, l'analyse des besoins sociaux (ABS) est une démarche stratégique qui permet de procéder à une analyse des besoins réels de l'ensemble de la population de la commune s'agissant des familles, des jeunes, des personnes âgées et handicapées. Elle permet de concevoir un projet social de territoire fondé sur une connaissance objective des besoins de sa population. L'ABS s'articule en deux volets :

- le diagnostic de territoire (analyse statistique qui fait émerger les besoins sociaux)
- une évaluation (analyse quantitative orientée sur les problématiques prioritaires).

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Réalisation d'un diagnostic du territoire		
Evaluation des besoins sociaux du territoire		

- Proposer aux familles un accompagnement personnalisé, éducatif et social via le programme de réussite éducative (PRE)

La ville entend offrir un accompagnement personnalisé aux familles et notamment aux enfants en difficulté à travers le programme de réussite éducative (PRE). Ce dispositif local a pour but la prise en charge individualisée, par une équipe pluridisciplinaire, des enfants présentant des signes de fragilité, repérés principalement en milieu scolaire sur la base de critères multiples (état de santé physique, développement psychique et psychologique, contexte familial, facteurs socio-économiques et environnementaux). Il s'étend ainsi de l'école maternelle au collège, voire au-delà dans certains cas. Outre l'accompagnement par une équipe pluridisciplinaire, la prise en charge des enfants se formalise par la mise en place d'ateliers éducatifs ou de soutien à la scolarité. Le nombre d'enfants faisant l'objet d'un suivi personnalisé au titre du PRE et la répartition par école représentent les indicateurs les plus pertinents à suivre.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre d'enfants faisant l'objet d'un suivi personnalisé au titre du PRE		
Répartition par école		

### **Développer l'autonomie et la participation des bénéficiaires**

La municipalité, bien consciente qu'une partie de ses administrés se trouvent dans des situations précaires ou en difficulté financière, entraînant de nombreuses problématiques telles que l'isolement ou la malnutrition, propose un modèle innovant d'accès à l'alimentation.

La Ville entend mettre en place une épicerie sociale qui proposera des produits relevant de l'alimentation quotidienne (fruits, légumes, produits frais, produits d'hygiène et d'entretien) moyennant une participation financière à hauteur de 10 % du montant total des achats.

Le recours à l'épicerie sera circonscrit aux ittevillois et sera subordonné à des conditions financières strictes. Les économies réalisées permettent à l'utilisateur de mener à bien un projet négocié avec le travailleur social, soit de résorption de dettes, soit d'économie en vue d'un projet.

Cette épicerie sociale sera alimentée par la Banque alimentaire et les supermarchés du territoire. Il sera fait appel à des bénévoles pour sa gestion.

### **Lutter contre la dépendance et l'isolement (personnes âgées et handicapées)**

La mise en œuvre d'une politique de maintien à domicile en faveur des personnes âgées consiste à maintenir la personne dans son environnement avec ses repères, ses souvenirs, ses habitudes et ce,

malgré sa progressive perte d'autonomie. Il s'agit de déployer un ensemble de dispositifs et de mesures d'accompagnement afin de permettre à l'usager de conserver sa place au sein de la société tout en évitant le recours systématique aux institutions notamment :

- une aide à domicile (aide-soignante, aide-ménagère, etc)
- la livraison de repas à domicile ;
- un service de transport adapté ;
- l'accompagnement à l'installation d'un dispositif téléalarme.

Il s'agit également de proposer gratuitement ou via une tarification solidaire des activités, animations, voyages, visites qui tendent à améliorer le lien social mais également à prévenir la perte d'autonomie.

### **Mettre en œuvre le calcul du quotient familial et apporter un soutien aux familles**

Le calcul du quotient familial permet de bénéficier d'un tarif adapté et personnalisé aux ressources et à la composition familiale de chaque foyer afin de garantir un accès plus équitable, plus juste aux prestations municipales. En effet, le calcul progressif des barèmes permet une corrélation réelle avec les revenus des familles et l'évitement des effets seuil, inéquitables. Le CCAS pilote la mise en œuvre de la campagne de calcul annuel du quotient familial.

En outre, des aides facultatives telles que les opérations « Itteville Pass loisirs » et « Lire à Itteville » ou la distribution de kits scolaires seront proposées aux familles se situant dans les tranches de quotient les plus faibles. La mise en œuvre de ces campagnes sera mesurée par trois indicateurs :

- Le nombre de quotients familiaux calculés par les différents services,
- La répartition des familles par tranche,
- Les taux d'atteinte des différents dispositifs.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre de quotients familiaux calculés par les différents services		
Répartition des familles par tranche		
Taux d'atteinte des différents dispositifs		

## **II – Mettre en œuvre une politique de prévention - santé**

La Ville entend s'inscrire dans une politique de santé publique active, avec une vigilance particulière dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à destination de tous les publics notamment des plus vulnérables.

Concomitamment, la Municipalité entend améliorer l'accès aux soins en renforçant plus largement l'offre de soins globale afin d'anticiper les mutations démographiques et urbaines à venir.

La ville soucieuse de définir et de mener une politique municipale exigeante en matière de santé, s'attache à élaborer et mettre en place un programme d'actions de prévention et de promotion de la santé répondant au mieux aux besoins de tous les publics.

Naturellement, les besoins et thématiques diffèrent selon l'âge, le sexe, l'état et la situation de chaque individu.

Les programmes d'actions à destination des enfants en milieu scolaire aborderont de manière non exhaustive, la gestion des émotions en moyenne section de maternelle, le sommeil en CP ou encore la puberté en CM2. Les opérations de sensibilisation à destination des parents porteront quant à elles, sur la notion de confiance en soi ou sur les troubles de l'apprentissage des enfants.

Les problématiques liées aux addictions telles que le tabagisme, l'alcoolisme ou à certaines maladies chroniques comme le diabète feront également l'objet d'actions de sensibilisation.

Pour mesurer le degré de sensibilisation des enfants, des jeunes et du public fragilisé, le nombre d'actions de prévention réalisées assorti au nombre de personnes sensibilisées sera retenu.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre d'actions de prévention réalisées		
Nombre de personnes sensibilisées		

### **III – Préserver l'offre de soins sur la Ville**

Soucieuse de maintenir l'offre de soins correspondant aux besoins des administrés, la Ville entend renforcer son accompagnement auprès des professionnels de santé pour anticiper les départs en retraite ainsi que les évolutions démographiques et urbaines à venir. Accompagner, en fonction des demandes, l'installation de nouveaux professionnels de santé pour préserver l'offre de soins.

La ville, œuvrant à la préservation et à la structuration de l'offre de soins sur la commune, entend faciliter et accompagner l'installation de nouveaux professionnels de santé. De plus, elle réalisera un nouveau diagnostic de l'offre de soins auprès des professionnels en exercice en collaboration avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé et l'Agence Régionale de Santé. Ainsi, pour faciliter les nouvelles installations, la Ville se positionnera comme un facilitateur, créateur de liens avec les bailleurs, mais aussi entre professionnels libéraux, institutionnels et associatifs. Les acteurs de santé bénéficieront ainsi d'un accompagnement personnalisé et d'un accès facilité aux locaux disponibles et à l'échange entre professionnels.

Pour mesurer la rotation des professionnels de santé sur le territoire, la ville entend nommer un référent qui sera chargé de suivre ces évolutions.

## OPTIMISATION DES RESSOURCES



Les Collectivités Territoriales sont tenues de participer à la maîtrise de la dette publique au même titre que l'Etat. Elles sont donc confrontées depuis plusieurs années à un contexte économique difficile dû à la raréfaction des contributions de l'Etat, aux mécanismes de péréquation et ce, en parallèle d'un mouvement de décentralisation des compétences qui ne cesse de s'accroître. Pour répondre à cette équation, la Ville se doit d'avoir une gestion performante et rationnelle de ses ressources en tenant compte de la mise en œuvre des orientations politiques voulues par les citoyens et des contraintes budgétaires conjoncturelles. L'optimisation et la maîtrise des ressources de la Collectivité s'articulent en plusieurs axes. Il convient d'une part d'inscrire la municipalité dans un processus de digitalisation et d'améliorer les relations administrés-administration par une communication adaptée. D'autre part, il s'avère opportun de coordonner les actions de la municipalité s'agissant de sa politique d'achat et de sa gestion des affaires juridiques, et ce, sans omettre de suivre l'optimisation de ses ressources humaines, financières et patrimoniales.

## **I – Inscrire la Municipalité dans un processus de digitalisation et d'innovation**

Le numérique bouleverse les relations entre les habitants et leurs territoires. Il favorise le développement de la mobilité. Il raccourcit les distances et permet à chacun, quelle que soit sa localisation, d'être informé. La Municipalité entend s'inscrire dans un processus de digitalisation interne et externe tout en respectant les mesures de sécurité informatique notamment par le déploiement des télé-services avec paiement en ligne à destination des citoyens.

Concomitamment, la Ville engagera un processus de digitalisation de ses procédures internes afin d'optimiser son organisation et améliorer sa performance. Néanmoins, cette transition numérique s'organise progressivement et dans le respect de la sécurité de l'environnement informatique.

### **Mettre à disposition un portail citoyen couvrant l'ensemble des besoins public**

L'appétence des citoyens pour la dématérialisation de leurs démarches administratives n'est plus à prouver tant elle contribue à faciliter leur organisation quotidienne. C'est pourquoi la Ville soucieuse de répondre aux besoins émergents de ses usagers, entend mettre à disposition des services publics dématérialisés. Communément appelée « le portail famille », cette interface permet aux ittevillois d'accomplir à distance leurs démarches administratives s'agissant des services de la petite enfance, de la vie scolaire et de la restauration. En outre, la Ville lancera une application mobile « Vivre à Itteville ». Cette application concentrera à la fois services en ligne et toute l'actualité du territoire. La mise en œuvre de téléservices va progressivement s'accroître pour des procédures administratives simples. Le taux de digitalisation sera suivi.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Taux de digitalisation		

### **Sensibiliser et accompagner les citoyens dans l'usage des procédures digitalisées de la Ville**

Une digitalisation des services publics ne saurait être correctement appréhendée sans tenir compte des inégalités persistantes en matière d'accès et d'utilisation des NTIC. Le succès de la stratégie numérique territoriale passe donc par un accompagnement au plus près des populations vulnérables. Pour ce faire, la Ville communiquera sur l'existence des services en ligne, sur la possibilité d'effectuer une partie des démarches à distance sans pour autant supprimer l'accueil physique et l'instruction traditionnelle des demandes. La proportion des démarches réalisées en ligne est l'indicateur qui permettra d'apprécier le degré d'appropriation des services numériques par les citoyens.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Proportion des démarches réalisées en ligne		

### **Dématérialiser la gestion des courriers entrants/sortants**

Outre l'acheminement et l'expédition du courrier papier, il s'agira de déployer et assurer le maintien fonctionnel des logiciels de dématérialisation des courriers afin d'optimiser les délais de réponse et améliorer la gestion des dossiers.

L'accroissement des réponses aux courriers par voie dématérialisée constituera un indicateur en vue de réduire les coûts d'affranchissement et réduire les délais de réponse pour les administrés.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Réduire les délais de réponse		
Part des réponses par voie dématérialisée		

### **Digitaliser les canaux d'information (Site Internet, réseaux sociaux, etc)**

La Ville inscrite dans un processus de modernisation entend mener sa transformation numérique à travers la digitalisation des supports d'information. Refonte du site internet municipal, dynamisation des réseaux sociaux, en particulier LinkedIn, création d'une newsletter mensuelle sont autant d'outils de communication numérique mis à disposition par la Commune pour mieux informer les administrés. Cette mutation se poursuivra avec la dématérialisation des supports en interne comme la mise en place d'un Intranet de la collectivité ou la création à venir d'un compte Instagram.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Mise en place d'un Intranet		

### **Ouvrir les données internes vers l'extérieur (Open Data)**

L'ouverture des données publiques est obligatoire dans toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants et encourage la réutilisation de données numériques, au-delà de leur utilisation première par l'Administration. Le partage de ce patrimoine immatériel d'informations et de connaissances, permet à la fois de favoriser l'innovation et l'émergence de nouveaux services, mais également de rendre compte aux citoyens et lui permettre de contrôler la performance des exécutifs locaux. Ainsi, la Ville a fait le choix de publier des données exploitables, accessibles et gratuites à travers la plateforme open data. Le degré d'ouverture des données publiques se mesure par la proportion des activités faisant l'objet d'une publication.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Degré d'ouverture des données publiques		

## **II- Digitaliser les procédures internes**

### **Mettre en place des circuits de validation dématérialisés**

La modernisation de l'action publique s'observe par la digitalisation de ses outils d'information, mais également par la dématérialisation de ses processus de décision en interne. En effet, cette démarche vise à accélérer le délai de prise de décision afin d'être plus performante et d'améliorer le service rendu à la population. La Ville mettra en place progressivement des procédures de validation dématérialisées. De plus, le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion du courrier devrait accroître le nombre de procédures dématérialisées. Cette évolution sera mesurée par le taux de circuits de validation dématérialisés.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Mise en place des circuits de validation dématérialisés		

### **Favoriser le télétravail**

Le télétravail est une forme d'organisation qui se démocratise grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la télécommunication. Cette démarche implique toutefois, une réflexion sur l'organisation collective du travail, sur les modes de production et de collaboration. Pour mieux appréhender l'intégration du télétravail dans son organisation, la Ville mènera une expérimentation pendant un an dans plusieurs services municipaux. Seuls les agents dont les missions sont compatibles avec le travail à distance sont éligibles. La Collectivité entend accompagner cette mutation organisationnelle par des formations à destination des cadres. Le nombre de jours télétravaillés permettra d'apprécier la bonne mise en œuvre du télétravail.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre de jours télétravaillés		

### **Mettre à disposition des outils informatiques nomades**

En sus de la dématérialisation des processus de décision et de la mise en place du télétravail, la Ville poursuivra sa transition numérique en déployant des outils informatiques nomades. En effet, la Municipalité a fait le choix de doter chaque élu d'une tablette tactile, qui se substitue au traditionnel dossier pendant les séances du conseil municipal et qui sert également d'outil de travail au quotidien. Outre la rapidité et l'efficacité de ces outils, ils ont vocation à réduire le nombre d'impressions et à faciliter le travail sur le terrain des équipes techniques. La proportion des outils informatiques nomades et fixes sera suivie tout comme l'évolution du nombre d'impressions.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Part des outils nomades		

## **III- S'assurer de la sécurité de l'environnement informatique**

### **Respecter les normes RGPD**

La Ville comme l'ensemble des entités qui collectent, conservent et exploitent des données à caractère personnel au sein de l'union européenne doit se conformer depuis mai 2018 au règlement général sur la protection des données (RGPD). Cette réforme de la protection de la donnée renforce les droits des citoyens, responsabilise les acteurs traitant la donnée et affirme les compétences de la commission nationale informatique et des libertés.

Indicateur	Objectif 2020	Objectif 2021
Mise en place de la RGPD		

### **Sécuriser l'environnement informatique**

La mise en place de la RGPD sera suivie de la sécurisation des données informatiques afin de sécuriser la donnée.

#### **IV– Faciliter le lien de communication entre les citoyens et le service public**

La communication contribue à donner du sens à la vie publique et politique. C'est une mission stratégique, essentielle au fonctionnement de l'action publique. Pour développer la relation administrés-administration, la Ville déploie une stratégie de communication pour mieux cibler son public et promeut à travers une communication soutenue, son image, ses politiques publiques et ses initiatives.

##### **Utiliser les différents canaux de communication**

La Municipalité met en œuvre une stratégie de communication pour cibler de manière optimale les citoyens. L'objectif poursuivi est bien d'utiliser les canaux d'information les plus adaptés pour atteindre efficacement le profil ciblé. Pour ce faire, un éventail d'outils de communication est à la disposition de la collectivité : panneaux lumineux, courriers, réseaux sociaux, etc. Le nombre de visiteurs du site internet et le nombre de campagnes d'affichage permettront d'observer le niveau d'impact de la communication sur les citoyens.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre de visiteurs du site Internet		
Campagnes d'affichage		

##### **Valoriser l'image de la Ville et renforcer son attractivité**

La Ville s'est engagée dans une véritable stratégie visant à cultiver et à renforcer son image de territoire dynamique. Elle adapte et modernise ses outils d'information pour mener une communication efficace auprès des administrés. A titre d'exemple, elle entend progressivement remplacer son parc de journaux électriques lumineux par de nouveaux modèles plus performants. En outre, la commune accroît sa communication sur les réseaux sociaux et suit son nombre d'abonnés.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre d'abonnés aux réseaux sociaux de la Ville		

##### **Valoriser et expliquer les politiques publiques**

Interface privilégiée entre les citoyens et la municipalité, la communication contribue à donner du sens à la vie publique et politique. Elle constitue un des rouages nécessaires au fonctionnement de la démocratie. L'objectif poursuivi est d'informer, de vulgariser et d'impliquer les citoyens dans le processus de décision. Le bulletin municipal, le rapport annuel d'activité, ou encore les publications internes comme le trait d'union sont autant de supports au service de la promotion du territoire et les politiques publiques.

L'animation de la vie locale à travers une programmation de rencontres, d'actions et d'événements d'envergure revêt un enjeu majeur dans la promotion du territoire. En effet, cette démarche renforce non seulement l'attachement et l'ancrage des habitants sur la ville mais favorise également le contact direct entre les élus, les agents et les citoyens. Pour communiquer sur les événements et actions, le service de la communication accompagne les services municipaux à travers l'utilisation de supports variés. Le recours à la vidéo et la réalisation de visuels pour les réseaux sociaux ont considérablement été renforcés. A ce titre, la proportion des manifestations couvertes par la photographie et faisant l'objet d'une vidéo sera mesurée, tout comme le nombre de visuels créés.

#### **V– Coordonner les actions de la Collectivité dans sa politique d'achat et s'assurer du respect juridique**

Les actions de la Collectivité sont coordonnées tant au niveau de la mise en œuvre de sa politique d'achat et que dans la gestion de ses affaires juridiques. En effet, les services sont accompagnés dans leurs démarches de contractualisation. Ce suivi permet de développer une politique d'achat performante qui tient compte de plusieurs paramètres comme l'environnement concurrentiel, le gain économique et la sécurité juridique des contrats. Autrement, la ville organise et prépare son conseil municipal, rend exécutoire les actes qui en résultent et gère les contentieux.

### **Elaborer une cartographie achat**

La définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques de la Ville en matière d'achat public permettent de mieux gérer la maîtrise du risque juridique, la performance économique ou encore l'achat responsable. La réalisation d'une cartographie achat apparaît dans ce contexte, comme un outil économique indispensable qui permet d'identifier les axes d'amélioration de la politique d'achat de la ville.

La pratique du sourçage, qui consiste à identifier et prendre contact au préalable avec des acteurs du secteur économique considéré, a été consacrée depuis peu en droit de la commande publique ; elle doit également être encouragée, car elle permet d'évaluer la capacité des opérateurs à répondre à un besoin et de réaliser des économies. La proportion de marchés faisant l'objet de sourçage ou d'une négociation sera suivi.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Recours à la négociation dans les procédures d'achat		
Part du sourcing		

### **Gérer le Conseil municipal**

Le Conseil municipal est l'organe délibérant qui règle par ses délibérations les affaires de la commune. Composée du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux, l'Assemblée est convoquée en moyenne toutes les 6 semaines. Le service du Conseil municipal est chargé de la préparation de cette instance, du pré-contrôle de légalité des projets de délibérations et de rendre exécutoire les actes administratifs qui en résultent. Alors que les délibérations relèvent de la compétence de l'organe délibérant, les décisions municipales quant à elles sont prises par le maire par délégation de pouvoir du conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT. Le nombre de délibérations adoptées et de décisions prises par an sera suivi.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre de délibérations adoptées		
Nombre de décisions prises		

### **Assurer l'accueil et le traitement des démarches administratives des administrés de manière optimale**

La Ville assure une mission régalienne d'accueil, d'information et de traitement des démarches administratives à destination de ses administrés. Elle est notamment en charge de l'instruction des pièces d'identité et des passeports, de la délivrance de divers certificats (certificat de vie commune, certificat de vie, légalisation de signature, copie conforme), de la réception des demandes d'Attestations d'accueil, etc.

Le nombre dossiers administratifs traités et la répartition des demandes sont les indicateurs retenus pour suivre le volume et la gestion des démarches administratives.

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre de dossiers administratifs traités		
Répartition des demandes		

### **Limiter et gérer les contentieux**

Le nombre de questions juridiques traitées sera évalué tout comme le nombre de contentieux et la proportion de recours à un avocat. Il convient néanmoins de souligner que les contentieux durent plusieurs années : deux ans en moyenne et quatre ans en cas d'appel. De plus certains contentieux requièrent obligatoirement le ministère d'un avocat (appel, cassation ...).

Indicateur	Objectif 2021	Objectif 2022
Nombre de précontentieux		
Nombre de contentieux		

### **VI- Optimiser et adapter les ressources humaines**

La gestion des ressources humaines est plus que jamais un pilier de la performance de l'Administration. Afin de maintenir la qualité de son service public et dans un souci d'efficience, la Ville s'inscrit dans une politique d'optimisation de ressources humaines qui se décline en 3 axes :

- adapter les ressources humaines aux besoins opérationnels des services ;
- définir les besoins de formation des agents en conjuguant le développement des compétences et l'évolution des métiers ;
- impulser une démarche « Qualité de vie au travail » en conciliant bien-être au travail et performance grâce à une meilleure organisation professionnelle.

### **S'inscrire dans une démarche de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences**

Pour maintenir la qualité et l'adaptabilité de son service public dans un contexte contraint, la ville s'inscrit dans une démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC). Elle a pour objectif de réduire les écarts entre les besoins et les ressources humaines en anticipant l'évolution des métiers. Il s'agit de maîtriser voire d'anticiper les évolutions de la masse salariale. Pour ce faire, la Ville mènera une réflexion sur 4 axes structurants : le recrutement, l'entretien professionnel, la formation puis la mobilité et la reconversion professionnelle. La mobilité est en effet, devenue un levier majeur dans la mise en œuvre d'une stratégie prospective sur l'emploi et le développement des compétences. Cette démarche professionnelle sera suivie par le taux de mobilité interne et le délai des processus de recrutement. Néanmoins, il convient de souligner que le délai des processus de recrutement demeure très variable puisqu'il est étroitement lié au profil recherché (compétentes, métiers, sujétions...). Le budget des ressources humaines sera quant à lui, apprécié par le taux de réalisation.

### **Mettre en place un Compte Personnel de Formation (CPF)**

Cette obligation légale octroie aux agents municipaux un crédit d'heures de formation afin de faciliter la mise en œuvre d'un projet d'évolution ou de reconversion professionnelle. Les demandes le CPF nécessitant un financement sont examinées par une commission composée de membres des organisations syndicales et de représentants de la Collectivité.

### **Mettre en place un plan d'action de qualité de vie au travail**

Le Code du travail stipule que les employeurs, publics comme privés, sont tenus d'assurer la protection de la santé physique et mentale de leurs agents. Dans ce contexte, la ville s'inscrit dans une politique volontariste de QVT à travers l'élaboration d'un plan d'action qui sera conjointement réalisé par les agents municipaux suite à une consultation (questionnaire, groupe de travail, échanges avec les représentants sur personnel).

## **VII– Optimiser les ressources financières et patrimoniales afin de réaliser les politiques publiques de manière efficiente**

L'optimisation des ressources financières et patrimoniales s'illustre par un accompagnement de l'ensemble des services s'agissant de la construction et l'exécution du budget, par la valorisation du parc immobilier et par la réalisation d'outils de pilotage et d'aide à la décision. Il s'agit de mettre en œuvre des politiques publiques de manière efficiente.

### **Accompagner dans la construction budgétaire afin de définir la ressource financière optimale pour répondre aux besoins**

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes pour une année civile.

Chaque année, la direction des affaires financières prépare et élabore le budget de la Ville en collaboration avec les services municipaux afin d'optimiser l'enveloppe budgétaire nécessaire pour répondre aux différents besoins. Plusieurs indicateurs de performance permettront de suivre le degré d'optimisation de la préparation du budget. Il s'agit :

- de l'autofinancement,
- l'encours de la dette,
- du montant des subventions attribuées.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Montant de l'épargne brute		
Capacité de remboursement de la dette en année		
Encours de la dette		

### **Accompagner dans les services opérationnels dans l'exécution budgétaire afin de s'assurer du respect des objectifs**

Après le vote du budget par l'Assemblée délibérante, le service des Finances suit la bonne exécution du budget des directions opérationnelles en contrôlant les bons d'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes. Ces opérations de contrôle sont suivies par la réalisation de mandats de paiement s'agissant des dépenses ou de l'émission de titres de recette au comptable public. Le suivi et le contrôle de l'exécution budgétaire se mesureront par le délai moyen de traitement des factures et le pourcentage des subventions notifiées.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Délai de traitement des factures		
Pourcentage de subventions notifiées / montant des dépenses d'équipement réalisées		

### **Valoriser de manière optimale le parc immobilier de la Ville**

La valorisation et la gestion des biens immobiliers et fonciers de la Ville constituent des leviers importants pour mener une politique active de gestion des finances locales au même titre que la gestion de la trésorerie.

Aussi, la ville adapte la cession et la vente de son patrimoine à travers un plan pluriannuel en tenant compte de l'évolution du marché. La procédure de cession de biens communaux prend généralement la forme d'un avis d'appel ouvert à candidatures, permettant, pour les terrains à bâtir et les maisons de ville notamment, permettant une mise en concurrence des candidats acquéreurs. Le différentiel moyen entre la valeur d'acquisition et la valeur des domaines, ainsi que le pourcentage d'atteinte du budget et l'évolution de la surface foncière de la ville seront suivis dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique foncière efficiente.

### **Gérer de manière optimale le parc locatif**

La Ville forte d'un patrimoine immobilier s'emploie à gérer de manière optimale son parc locatif. Tous les locaux doivent être adaptés, occupés et affectés à un objectif précis. Aussi, les bâtiments ne répondant pas à ces critères sont intégrés au plan pluriannuel de cession. La bonne gestion du parc locatif s'observera par le montant total des loyers perçus et le nombre de logements en location.

<b>Indicateur</b>	<b>Objectif 2021</b>	<b>Objectif 2022</b>
Nombre de logements locatifs		
Montant total des loyers perçus		



Ville d'Itteville

[www.itteville.fr](http://www.itteville.fr)

 Commune d'Itteville